

REGLEMENT DU JEU

« Jeu du Drapeau »

Date : samedi 6 au samedi 20 juillet
Jeu avec obligation d'achat d'un minimum de 10 €

Article 1

L'UNICOM, Association des commerçants et artisans de Melun, dont le siège est situé 17 rue Carnot à Melun (77000) organise du samedi 6 au samedi 20 juillet 2024 un jeu, par tirage au sort, avec obligation d'achat d'un minimum de 10€ par bulletin intitulé : « **Jeu du Drapeau** ».

Chaque participant sera invité à se rendre dans les boutiques suivantes :

Des lis chocolat / Vogue Coiffure / Chez vous coiffure/ Beauty Success L'INSTITUT/ Pierres de lune/ Tchip coiffure /Abilitech /Chez Mamé /Coccinelle Express /Le Collectif des Lunetiers

- Commencez par identifier les drapeaux affichés dans les vitrines des commerces listés ci-dessus.
- Une fois que le participant repère les drapeaux, il doit compléter les pointillés sur la liste fournie avec le nom du pays que le drapeau représente.
- Le participant ne doit oublier pas de remplir ses coordonnées derrière le bulletin de participation pour que nous puissions le contacter s'il a gagné.
- Après avoir rempli le bulletin, le participant dépose le bulletin dans l'urne disponible chez CATCHOUIPOTE situé au 11 rue du Presbytère 77000 Melun.
- Pour valider sa participation, le participant doit agraffer à son bulletin un ticket de caisse prouvant un achat d'une valeur minimale de 10€ effectué entre le 6 et le 20 juillet 2024 chez un commerçant adhérent à L'UNICOM.

Un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins validés par l'organisateur.

Article 2

La participation au jeu est ouverte :

- À toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco ayant réalisé un achat de 10€ minimum dans un commerce adhérent UNICOM uniquement.
- Ne peuvent pas participer les personnes répondant aux conditions visées ci-après, et en tout état de cause :
 - Les adhérents de l'UNICOM
 - La déléguée au commerce : Mme Myriam FOUQUART

Article 3

Pour participer à ce jeu, il convient :

- Compléter le document nommé « Bulletin de participation » disponible chez les commerçants adhérent à L'Unicom.
- Chaque participant est invité à écrire de manière lisible le nom du pays dont le drapeau figure chez le commerçant (liste à l'article 1)
- Le bulletin de participation doit impérativement, sous peine de nullité, comporter toutes les informations demandées de manière lisible : Nom et prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone valable, mail. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout document incomplet.
- Agraffer la preuve d'achat supérieur ou égal à 10,00€ dans un commerce adhérent Unicom.
- Accepter le règlement du concours

Article 4

Les bulletins de vote sont à déposer dans l'urne présente au 11 rue du Presbytère 77000 Melun

Article 5

Chaque joueur peut participer autant de fois que souhaité : chaque bulletin sera accompagné d'une preuve d'achat différente (conditions de l'article 3).

Article 6

Avec la mise en place du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des données), les coordonnées des participants seront uniquement à l'usage de l'UNICOM.

Les noms et coordonnées des gagnants sont destinés au bon déroulement du jeu et à la remise des lots ; ils ne seront en aucun cas divulgués et apparaîtront de la manière suivante : prénom, initiale du nom de famille, ville (exemple : Paul D. de Melun) dans les publications référentes à l'événement.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées et/ou de sa son image, il devra le faire le préciser à l'organisateur par courrier ou email avant la diffusion des résultats, UNICOMASSO@GMAIL.COM.

Article 7

Le tirage au sort désignera un seul gagnant parmi tous les bulletins validés

Les Lots :

Nom des commerçants	Adresse	Jeu des drapeaux	Prix
Abilitech	8 rue Saint Ambroise	Razer black Shark Casque Gamer	99€
Beauty Sucess	8 rue du Général de Gaulle	Un massage fleur des ile, pierres chaudes : 60 minutes	69€
Chez Mamé	13 rue de Notre Dame	Brunch pour 2 personnes valeur :	54€
Chez vous coiffure	3 bis place de la Porte de Paris	Coffret de produit, valeur :	50€
Coccinelle Express	Rue Saint Ambroise	Panier garni	15€
Des Lis Chocolat	Rue des Boissettes	Chocolat Ballotin de 500g	33,65€
Le collectif des lunetiers	3 Bis Avenue Gallieni	Une paire de lunettes solaire Le COQ sportif	99
Pierres de Lune	36 rue René Pouteau	Collier en argent femme	89
Tchip Coiffure	4 rue Saint Aspais	Shampooing Coupe Brushing Femme	32
Vogue Coiffure	22 boulevard Victor Hugo	Shampooing Coupe Brushing Femme	60
		Total	600.65€

Le tirage au sort aura lieu le 26 juillet 2024 à 9h

Le gagnant sera informé de ses gains par email et par téléphone.

Ceux-ci seront disponibles au bureau de L'UNICOM , 17 rue Carnot 77000 Melun. Il pourra les récupérer jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard. Passé ce délai, les gains redeviendront la propriété de l'organisateur, sans aucune forme de compensation pour le ou les gagnants concernés.

Article 8

Aucun lot ne pourra être remboursé ou échangé contre des espèces ou un autre lot.

Article 9

La participation au jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Toutes difficultés pratiques ou d'application de celui-ci seront tranchées par l'organisateur.

Article 10

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente opération, si les circonstances l'exigeaient ; de ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose du droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant auprès de l'organisateur.

Article 11

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'Unicom (17 rue Carnot)